

LA SALLE COMMUNALE DE ST-JEAN

par Robert Rouvinez, de Grimentz

Pendant longtemps, pendant plus de cent ans, jamais personne n'osa passer la nuit dans la salle communale de St-Jean. On avait tout essayé ; on avait même mis les capucins quand ils venaient pour quêter et qu'on ne savait trop où les loger. Lorsque minuit approchait, ces pauvres capucins descendaient ventre à terre dans le village en poussant des cris !

Une fois, deux Italiens furent engagés pour travailler à la commune de St-Jean et on se demandait où les loger. C'était deux immenses gaillards qui ne croyaient ni à Dieu, ni à Diable et qui n'avaient peur de rien. On pensa les mettre à la salle communale.

Quelqu'un dit : "Il faut tout de même être correct, on doit les avertir". Alors, on leur expliqua la chose : dans cette salle, jamais personne ne peut durer ; si vous voulez essayer...

Ils rirent de bon coeur et avisèrent les gens qu'il valait mieux ne pas essayer de leur faire peur. On leur donna de bons lits. Ils arrivèrent tranquillement, fermèrent la porte et se couchèrent. A minuit, la porte s'ouvrit et ils virent entrer quelqu'un sans tête, portant redingote à basques comme autrefois, les bas longs. Il traversa la salle et s'en va tout droit vers une petite armoire contenant des papiers. Il ouvre l'armoire, en sort des papiers et les feuilleta. Nos deux gaillards n'étaient pas très fiers, mais ils essayèrent de tenir le coup : "Nous ne laisserons pas le gain !". Quand il eut compulsé longtemps ces papiers, il les rassembla et les remit dans l'armoire. Puis il s'approcha du lit. Bien sûr, quand ils le virent arriver vers le lit, ils ne firent qu'un saut hors de la maison et traversèrent le village en criant.

Plus question de rester à la maison !

Après cela, il se passa quelque temps, puis on se dit : "Ce n'est tout de même pas possible qu'on ne puisse pas séjourner dans cette salle". Ils appellèrent le curé, se rassemblèrent nombreux, puis, la nuit, viennent à la maison et attendent. A minuit, le même personnage apparaît. Alors le curé tente de l'exorciser et, au nom de Dieu, lui ordonne de s'annoncer.

Voici sa réponse :

"Je suis un ancien président qui a volé. En ce temps-là, il n'y avait ni avocat ni tribunal ; tout simplement lorsqu'ils ont su que j'avais volé, ils m'ont coupé la tête. Seulement, cela ne suffisait pas. Jusqu'à ma délivrance je devais revenir dans la salle communale feuilletter les papiers que j'avais falsifiés."

On put ainsi le délivrer. Depuis, on peut séjourner librement dans la chambre de commune de St-Jean.

